

132

2299

10228

Organisation pour la Mise en Valeur  
du Fleuve Sénégal (OMVS)  
Haut Commissariat  
Centre Régional de Documentation  
Saint-Louis

899

899

MISSION D'AMENAGEMENT DU SENEGAL

BILAN

DES REALISATIONS DU CASIER

RIZICOLE DE RICHARD-TOLL

—  
PAR

M. MARTIN

Ingénieur Principal

Chef M.A.S

6 MARS 1957

Organisation pour la Mise en valeur  
du Fleuve Sénégal (OMVS)  
Haut Commissariat  
Centre Régional de Documentation  
Saint-Louis

BILAN DES REALISATIONS DU CASIER  
RIZICOLE DE RICHARD-TOLL

I - L'OBJECTIF - Le programme d'aménagement du Delta du Sénégal a été défini à l'origine dans un rapport dû à M. l'Ingénieur Principal des Travaux Publics PELTIER en Juin 1955, qui fixait dans un plan d'ensemble de mise en valeur de 50.000 ha., une première tranche de travaux destinée à créer un casier rizicole de 6.000 ha. à RICHARD-TOLL.

Il était important de faire un gros effort dans le domaine agricole surtout pour les cultures de consommation.

Les grandes zones arachidières du Sud ne sont pas loin de leur potentiel maximum et les immenses étendues plates du Delta du Sénégal offraient un champ d'action qui a attiré l'attention des pouvoirs publics.

Les caractéristiques de l'économie agricole du Sénégal qui sont la monoculture et la dépendance vivrière justifient l'effort poursuivi sur la riziculture depuis cette époque.

La culture du Delta était envisagée dès l'origine sous la forme de casiers mécanisés. En effet ainsi que l'écrivait M. PELTIER :

" Alors que la Vallée est relativement peuplée, le Delta lui, est à peu près désert, traversé seulement par des penhs et leur nombreux troupeaux. On ne peut donc songer à utiliser ses habitants pour coloniser les futurs casiers ; il semble d'autre part difficile d'y implanter une population que l'on ne saurait où aller chercher au Sénégal.

" On est donc obligé de faire appel pour son exploitation à la culture mécanique. Heureusement le terrain s'y prête parfaitement, un relevé de 500 ha. fait à titre d'exemple a montré que l'on pouvait aisément y créer des rizières de 100 à 150 m. de large sur 500 m. de long, où les tracteurs pourront à l'aise évoluer.

10228

C'est donc dès l'origine une usine à riz à gros rendement que l'on a cherché à implanter dans cette région privilégiée.

Le chiffre de 6.000 ha. prévu dès cette époque a été arrêté par les spécialistes comme correspondant à un bloc rizicole susceptible de fonctionner en économie équilibrée.

Un bloc moins important serait resté plus ou moins en bloc expérimental avec des frais généraux trop élevés pour l'importance de l'exploitation.

Dans ces 6.000 ha. on a séparé dès le début un Casier de 120 ha. porté à 6.00 ha. en 1949 destiné à constituer un Casier Expérimental. Cette unité a été munie des installations (station de pompage, ateliers) lui apportant l'autonomie suffisante pour constituer un banc d'essai où sont imaginées les solutions nouvelles et mises à l'épreuve les théories à confirmer. Le casier de 120 ha. en exploitation en 1947 était étendu à 600 ha. en 1949.

Les premières années, à partir de 1945, ont été consacrées aux études préliminaires et à l'élaboration des projets sur des crédits provenant du Budget Général et du Budget Spécial de Grands Travaux.

### TRAVAIL -

A partir de 1946 les premières réalisations concrètes commencent avec la construction du pont barrage de la TAOUEY.

En 1946 le FIDVS intervient, la situation devient plus claire, des appels d'offres sont lancés et le programme démarre.

Les travaux se sont poursuivis sans interruption depuis cette date.

Si le principe de base a toujours été maintenu, par contre, les projets étaient largement révisés pour tenir compte de nouvelles exigences techniques. En effet il est apparu à l'étude de détail et à la lumière de l'expérience que certains travaux non prévus, étaient indispensables à la bonne rentabilité de l'ensemble. En particulier l'expérience de l'Office du Niger avait montré l'intérêt de réaliser le planage aussi parfait que possible des parcelles mises en culture, de manière à avoir dans les rizières une lame d'eau d'épaisseur uniforme. L'augmentation de rendement compense largement l'amortissement des frais supplémentaires d'investissement.

*faux*  
|||  
!!!

De plus certaines des estimations primitives étaient visiblement erronées.

### EXPLOITATION -

Le 30 Août 1952 s'est tenu au Gouvernement du Sénégal une Conférence relative à la poursuite des travaux de RICHARD-TOLL dans le cadre du Plan Quadriennal 1953 - 1957.

En raison de la faiblesse des rendements obtenus sur le casier expérimental, faiblesse causée par les attaques des "mange-mil" la rentabilité même du casier semblait compromise, et le problème se posait de savoir si les travaux devaient être achevés.

Il fut décidé de terminer l'aménagement des services centraux et du premier casier de 1.500 ha. et de tenter à cette échelle l'expérience d'une année de culture.

Cette expérience devait permettre de savoir si la culture du riz était définitivement possible sur le Casier de RICHARD-TOLL, avec un rendement assurant sa rentabilité. Un rendement de 20 quintaux à l'hectare était un chiffre qui permettait d'envisager raisonnablement la poursuite des travaux.

Ce chiffre de 20 quintaux correspondait en effet, d'après les calculs faits à l'époque, au petit équilibre de l'ensemble de l'exploitation.

Ce principe d'une année d'expérience à grande échelle fut adopté par les diverses instances fédérales et centrales.

La campagne 1953 entreprise dans des conditions difficiles permit de semer 1.300 ha.

Le rendement sur pied était évalué par le Directeur du Casier Expérimental à 27 quintaux à l'hectare.

Le problème primordial étant celui des mange-mil, des moyens financiers et matériels puissants furent rapidement réunis et la lutte entreprise. Malgré les résultats obtenus, la défense fut mise en défaut à la fin de la moisson et 50 ha. furent complètement ravagés. Néanmoins sur l'ensemble du casier les dégâts n'étaient plus que de 10 à 15 %. Le rendement pour 3.600 tonnes effectivement rentrées à la rizerie s'établit à 27 quintaux l'hectare.

L'autorisation de poursuivre les travaux était accordée par

- le débroussement et le planage des parcelles avec une tolérance n'excédant pas 10 cm. entre 2 points d'une même parcelle,
- les diguettes cloisonnant le casier en parcelles de 5 ha. environ,
- 3 stations d'exhaure des eaux de drainages capables d'un débit de 5 m<sup>3</sup>/s.
- les digues générales de protection du casier dont le développement atteint 50 km. environ.

2) - Un centre industriel comprenant :

- une rizerie capable d'un débit de 4 tonnes/h.,
- des silos permettant de stocker 6.000 tonnes de paddy avec leur système de manutention et équipés de ventilation alternante pour la conservation du grain,
- des hangars pour abriter les sacs de riz décortiqué,
- une centrale à vapeur fonctionnant à la balle de paddy et pouvant fournir 300 KW de puissance,
- un quai pour l'accostage des bateaux,
- un atelier,
- des bureaux.

3) - Un centre résidentiel capable de faire vivre 200 personnes avec les installations de transport et de distribution d'eau et d'électricité ainsi que les routes.

A ce bilan il faut ajouter les études, les essais hydrauliques et le fonctionnement des agents de l'Administration chargés de réaliser un pareil ensemble.

La ventilation des dépenses des deux premiers Plans FIDES en Juillet 1956 entre les différents travaux du casier de 6.000 ha. était la suivante : (Voir tableau ci-joint).

A ce jour les travaux restant à exécuter sont les suivants :

- Aménagement de l'ancien casier expérimental de 600 ha. dont les caractéristiques de planage ne correspondent pas aux normes admises actuellement. Ce casier a été remis à la Société exploitante par délibération de l'Assemblée Territoriale n° 57.015 du 9 Janvier 1957,
- Achèvement des terrassements et des ouvrages sur les derniers hectares (les marchés sont passés),

- Achèvement des stations d'exhaure,
- Complément d'énergie électrique pour le centre industriel,
- Dragage de la TAQUEY,
- Finitions diverses.

### III - LES RESULTATS -

La 4<sup>e</sup> campagne agricole en grande superficie est maintenant terminée et l'on peut juger en toute connaissance de cause de la réussite ou de l'échec de l'opération.

En 1953 - 1954 - 1.300 ha. étaient mis en culture et sur lesquels 3.600 tonnes furent moissonnées soit un rendement de 27 quintaux à l'hectare. La redevance payée au Territoire atteint 9.600.000 Fr.

En 1954 - 1955 - 2.100 ha. furent mis en culture donnant 5.000 t. de paddy soit un rendement de 24 quintaux à l'ha. La redevance forfaitaire se monte à 3.800.000 Fr.

En 1955 - 1956 - La nouvelle convention d'exploitation intervient en cours d'année, ce qui ne permet de cultiver que 2.110 hectares dans de mauvaises conditions. Le rendement obtenu fut de 24,8 quintaux à l'hectare.

En 1956 - 1957 - 4.340 hectares furent cultivés soit le double de l'année précédente. Malgré les très grosses difficultés auxquelles eut à faire face la Société pour assurer cette extension et mettre en place personnel et matériel, le rendement atteint 33 quintaux à l'hectare avec une récolte de 14.400 tonnes.

De nombreuses améliorations sont encore possibles dans le mode de culture.

Les études portent principalement sur la recherche de variétés meilleures, mieux adaptées aux conditions locales. L'emploi des engrais doit permettre également l'obtention de meilleurs rendements.

Il est encore difficile de faire un bilan exact de l'exploitation telle qu'elle se présentera lorsque 6.000 ha. seront cultivés et que l'expérience de quelques années aura permis d'éliminer les tatonnements actuels et d'acquérir la maîtrise complète de cet outil, mais on a pu établir un bilan prévisionnel qui place la rentabilité aux alentours de 23 quintaux à l'hectare.

Les résultats obtenus pour la campagne 1956 sont riches d'enseignements. Ils montrent que la réussite n'est pas du domaine de l'utopie. Dans le domaine agricole les nouvelles méthodes de culture employées laissent espérer pour l'avenir un succès accru.

Cette opération commencée depuis 10 ans représente une des plus belles réalisations du FIDES et révèle chez ceux qui l'ont imaginée et exécutée et qui eurent foi dans le résultat final une largeur de vue et une persévérance qui méritent d'être soulignées.

Elle montre la voie du développement du Delta du Sénégal. Un casier de 6.000 ha ne peut pas être considéré comme expérimental. C'est donc en toute sécurité que l'on pourrait croître les superficies mises en valeur pour la culture du riz. Dans les conditions actuelles il ne paraît pas possible de créer plus de 1.000 ha de rizières nouvelles compte tenu de la capacité du lac de GUIERS en crue faible.

Pour installer 20.000 ha. nouveaux sur la rive gauche et 10.000 sur la rive droite on est obligé d'attendre la construction du barrage de DAGANA. Un calcul simple montre que si l'on paye le barrage sur ces 30.000 ha. de rizières nouvelles et qu'on accepte un seuil de rentabilité à 24,5 quintaux à l'hectare au lieu de 23, ce qui paraît faisable maintenant, on amortit par an :

$$0,15 \text{ T/ha.} \times 20.000 \text{ Fr/T} \times 30.000 \text{ ha.} = 90.000.000 \text{ frs.}$$

soit sur 20 ans une somme de près de 2 milliards.

Pour cette seule activité les 2/3 du coût du barrage de DAGANA sont pris en compte.

Cela mérite réflexion.

Saint-Louis, le 6 Mars 1957